



University of Victoria

Mémoire sur l'examen prévu par la loi de la *Loi sur le droit d'auteur* Université de Victoria 10 décembre 2018

À propos de l'Université de Victoria

L'Université de Victoria, située à Victoria, en Colombie-Britannique, se classe invariablement parmi les meilleures universités polyvalentes du Canada selon le magazine *Maclean's*, ayant été reconnue mondialement pour son leadership dans un large éventail de domaines universitaires. Elle compte environ 21 700 étudiants (à temps plein et à temps partiel) dans 10 disciplines et près de 900 professeurs à l'origine de 515 brevets, de 1 026 déclarations d'inventions et de 123 entreprises en démarrage à ce jour. La communauté qui la compose comprend des auteurs, des créateurs et des utilisateurs de matériel protégé par le droit d'auteur, elle a donc une perspective équilibrée à ce sujet. L'Université de Victoria croit que l'utilisation équitable est un concept important qui conserve aux auteurs leurs droits de création et donne aux étudiants des avantages.

Résumé des recommandations

- Les sociétés de gestion collective du droit d'auteur et les tarifs devraient offrir des solutions dynamiques pour la reproduction à des fins éducatives.
- Lorsque les modèles d'acquisition actuels sont régis par des licences, ces dernières devraient permettre le respect de l'équilibre du droit d'auteur prévu par le Parlement et les tribunaux.
- Appuyer l'utilisation de mesures de conformité responsables qui reflètent les besoins des étudiants en matière d'éducation, et respecter les auteurs et les éditeurs canadiens en ce qui a trait à la reproduction à des fins éducatives.
- Aller au-delà de la *Loi sur le droit d'auteur* pour tenir compte des préoccupations des auteurs et des petits éditeurs canadiens.
- Maintenir les objectifs du Canada dans la mise en œuvre des modifications découlant de l'AEUMC : équilibrer les prolongations de la durée et l'utilisation souple et équitable.
- Reconnaître le savoir autochtone d'une manière qui reflète les conceptions des peuples autochtones en matière de création, de paternité, de propriété, de transformation, de publication et de préservation des connaissances.

Les sociétés de gestion du droit d'auteur et les tarifs devraient offrir des solutions dynamiques

Il existe plus de formats et d'options de matériel d'apprentissage que jamais auparavant. L'enseignement postsecondaire se sert de plus en plus de ressources en ligne et de solutions en libre accès au lieu de publications imprimées traditionnelles. Beaucoup de ressources sont

obtenues par licence plutôt que par achat et, par conséquent, n'impliquent pas directement d'activités régies par la *Loi sur le droit d'auteur*. En effet, les publications universitaires rédigées pour et par des chercheurs et acquises dans des collections sous licence sont de loin les ressources les plus utilisées pour l'apprentissage et la recherche. Les millions de dollars (8 718 302 \$ en 2017-2018) que les bibliothèques de l'Université de Victoria versent chaque année aux éditeurs pour les collections imprimées et électroniques en témoignent. Les manuels scolaires traditionnels demeurent un matériel de choix pour les cours de nombreuses disciplines et des segments spécialisés de la population universitaire utilisent des œuvres créatives et littéraires.

À titre de communauté de créateurs et d'utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur, l'Université de Victoria s'engage à veiller à ce que les créateurs soient convenablement rémunérés. Nous avons besoin de solutions dynamiques. L'Université de Victoria fonctionne sans licence collective depuis plusieurs années et des activités d'affranchissement des droits d'auteur s'y poursuivent. Notre évaluation détaillée et continue montre que cette approche fonctionne bien.

L'Université de Victoria appuie un modèle d'affranchissement à la carte, comme celui du Copyright Clearance Center (CCC) des États-Unis. Ce modèle fait en sorte que les redevances reflètent à la fois le contenu et la quantité des reproductions. Même si Access Copyright, l'ancienne société de gestion collective de l'Université de Victoria, offre maintenant différents modèles de licence pour les établissements universitaires, sa [licence « Choice »](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] exige toujours un paiement de base initial – opaque – pour l'accès à des solutions souples. Autrement dit, elle propose des prix groupés pour ses services, mais n'offre pas de licence transactionnelle pour une seule œuvre, comme le fait le CCC. De plus, le répertoire d'œuvres d'Access Copyright ne couvre pas beaucoup de documents utilisés par l'Université à des fins éducatives, comme des partitions, du matériel en ligne et des analyses de rentabilisation, qui doivent donc être affranchis par des titulaires de droits d'auteur individuels.

L'Université de Victoria ne recommande pas l'adoption d'un tarif obligatoire, qui ne serait pas très utile pour la reproduction à des fins éducatives. Un tarif obligatoire, en fait, empêche les universités de choisir la façon dont elles gèrent le droit d'auteur en exigeant l'achat de licences générales, qui ne couvrent pas nécessairement le contenu privilégié. Ce tarif supprime aussi des options, comme le modèle à la carte que préfère l'Université de Victoria. De plus, un tarif obligatoire élimine l'option d'utilisation équitable, puisqu'il suppose que la reproduction dépasse toujours ce qui est autorisé par la loi. L'Université de Victoria appuie les solutions qui tiennent compte du fait de payer pour le contenu réellement utilisé et de récompenser les créateurs canadiens dont les œuvres sont reproduites à des fins éducatives.

Les modèles d'acquisition actuels des bibliothèques demeurent régis par des licences

Au cours des vingt dernières années, les bibliothèques ont remplacé l'achat de nombreux livres et revues de base par des abonnements numériques sous licence. Dans le cas des livres, les budgets passent essentiellement des titres imprimés aux trousseaux de livres électroniques. Pour ces dernières, bien que le coût moyen des titres soit plus élevé, l'accès à plusieurs utilisateurs constitue la norme. Les modalités de la plupart des licences de livres électroniques limitent déjà les droits de reproduction, de téléchargement et de prêt. Si de telles activités étaient autorisées par les licences, l'Université appuierait la reproduction fondée sur des permissions ou l'utilisation équitable, le cas échéant. L'Université de Victoria appuie les modifications à la *Loi*

sur le droit d'auteur visant à interdire les dispositions unilatérales qui empêcheraient des activités autorisées comme les prêts aux bibliothèques et la reproduction équitable.

Les budgets grevés limitent l'achat de monographies imprimées

Étant donné qu'une grande part des budgets pour le matériel des bibliothèques sont affectés aux ressources permanentes et à leurs coûts croissants, il reste peu de fonds discrétionnaires supplémentaires pour les achats de monographies imprimées. La diminution des acquisitions de monographies est en grande partie attribuable à l'inflation, aux taux de change et aux budgets établis plutôt qu'aux droits d'utilisation équitable. Les tendances numériques dont il a été question, notamment, ont eu peu d'impact sur les auteurs canadiens de fiction, les troupes sous licence n'incluant pas ce secteur des livres. Les œuvres de fiction canadiennes sont encore achetées sous forme de monographies individuelles.

L'Université de Victoria soutient activement les auteurs canadiens

L'Université de Victoria, par l'entremise de ses bibliothèques, mène de nombreuses activités qui soutiennent les auteurs et l'industrie de l'édition au Canada :

- nous conservons un plan d'achat permanent pour toutes les monographies des presses universitaires canadiennes;
- nous avons des plans d'achat permanents pour les livres d'auteurs canadiens dans un certain nombre de disciplines;
- nous acquérons toutes les monographies des auteurs de l'Université de Victoria;
- la bibliothèque de droit acquiert de multiples exemplaires de manuels scolaires pour le programme de doctorat en jurisprudence et de titres canadiens de base en droit (publiés par des éditeurs canadiens indépendants comme Emond et Irwin);
- nous appuyons la création de nouveaux titres d'auteurs provenant de l'Université de Victoria par l'entremise du service de publication électronique des bibliothèques.

Le bureau des services de recherche de l'Université de Victoria offre également un fonds pour appuyer la paternité des ouvrages du corps professoral, et la librairie et les bibliothèques organisent conjointement un événement annuel pour célébrer et promouvoir les auteurs de l'Université.

L'Université de Victoria applique une norme élevée de conformité au droit d'auteur pour respecter les droits

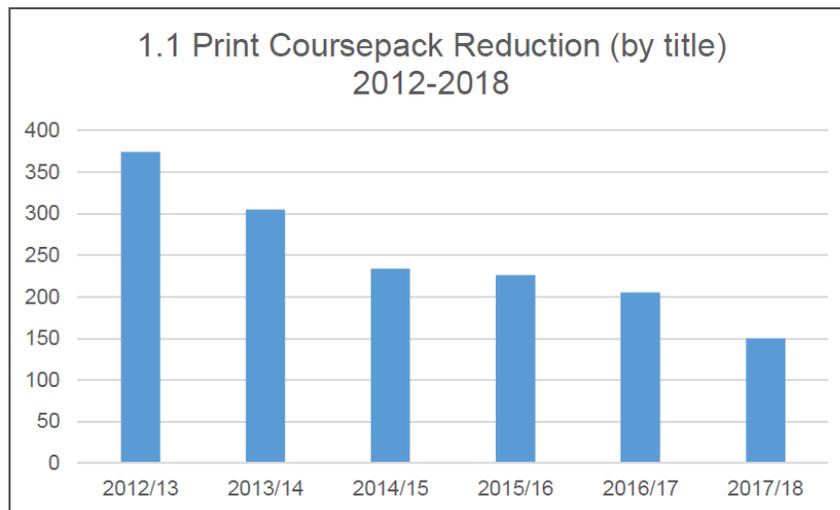
L'Université de Victoria dispose d'une stratégie détaillée de conformité au droit d'auteur conçue pour le cadre, l'histoire et l'environnement canadiens à cet égard. La proposition d'Access Copyright d'augmenter le taux tarifaire de la Commission du droit d'auteur de 3,38 \$ en 2011 à 45 \$ a précipité la décision de fonctionner sans ce tarif. Cette décision a précédé les modifications apportées à la *Loi* en 2012 et les décisions de la même année de la Cour suprême du Canada concernant le droit d'auteur. La création d'un bureau du droit d'auteur en 2012 a été essentielle à la stratégie. Il supervise et conseille de multiples façons la communauté universitaire sur les questions de droit d'auteur :

- former le corps professoral, le personnel et les étudiants au moyen d'ateliers, de notes de service, de réunions départementales et de consultations individuelles;
- créer un site Web contenant de l'information sur les licences et des lignes directrices sur les pratiques exemplaires;
- effectuer des vérifications aléatoires périodiques des cours dans le système de gestion de l'apprentissage et assurer le suivi de la formation du corps professoral;
- publier à plusieurs endroits des lignes directrices sur l'utilisation équitable;
- autoriser les reproductions dans les réserves et les trousseaux de cours de la bibliothèque.

L'Université de Victoria a adopté des lignes directrices sur l'utilisation équitable en 2013, tout en continuant de fonctionner en vertu d'une licence d'Access Copyright. Nous en avons fait une [Politique de conformité et d'administration du droit d'auteur](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] en 2017. La mise en œuvre de la stratégie de conformité en 2013 nous a permis de mettre à l'essai un système fondé sur les autorisations et l'utilisation équitable, tout en conservant la licence.

L'évaluation de l'utilisation du matériel de cours sur le campus a révélé des tendances déjà changeantes :

- Certains professeurs utilisent la même édition d'un manuel jusqu'à la publication d'une réédition majeure, ce qui permet aux étudiants d'acheter des manuels usagés.
- Les professeurs utilisent des liens vers des ressources sous licence et du contenu en libre accès plutôt que des reproductions dans des trousseaux de cours, ce qui réduit chaque année l'utilisation des trousseaux de 15 à 20 %.



EN	FR
1.1 Print Coursepack Reduction (by title)	1.1 Réduction des trousseaux de cours imprimés (par titre)
2012-2018	2012-2018
2012/13	2012-2013
2013/14	2013-2014
2014/15	2014-2015
2015/16	2015-2016
2016/17	2016-2017
2017/18	2017-2018

- ❑ Le corps professoral adopte, adapte ou crée des manuels en libre accès et les diffuse comme des ressources en accès libre.
- ❑ En sciences et en génie, on a tendance à adopter des manuels coûteux plutôt que d'utiliser des trousseaux de cours.

Le secteur de l'éducation offre des options flexibles pour l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur. Les professeurs peuvent choisir le contenu disponible au moyen des ressources sous licence de la bibliothèque, utiliser le contenu en accès libre et du domaine public, et acheter des autorisations directement auprès de l'éditeur ou du créateur. L'augmentation du coût (qui variait de 26 à 45 \$ par étudiant à temps plein) d'une licence d'Access Copyright n'était donc pas justifiée.

D'autres méthodes que le droit d'auteur peuvent répondre aux besoins des auteurs et des petits éditeurs canadiens

Selon notre expérience, les préoccupations liées au droit d'auteur et à l'utilisation équitable dans le secteur de l'éducation ne sont pas à la base des défis de l'industrie, ce qui signifie que les solutions doivent se trouver ailleurs.

L'Université de Victoria valorise le remarquable domaine des auteurs et des livres canadiens. Nous appuyons les efforts du gouvernement pour soutenir l'industrie et permettre aux auteurs de continuer à gagner leur vie en écrivant.

L'Université de Victoria recommande que le Canada explore d'autres stratégies pour appuyer cette précieuse industrie :

- ❑ en élargissant le Programme du droit de prêt public au-delà des bibliothèques publiques, pour inclure les bibliothèques universitaires et collégiales qui prêtent des documents au public;
- ❑ en élaborant des programmes de soutien gouvernemental pour stimuler et soutenir l'industrie, comme on l'a fait pour l'industrie canadienne du journalisme, en difficulté, mais cruciale.

Des modifications équilibrées à la *Loi sur le droit d'auteur* sont conformes à l'AEUMC

Notre étude de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (AEUMC) est préliminaire. Il semble que l'un des résultats de l'AEUMC, s'il est ratifié par le Parlement, serait que le Canada aura accepté de mettre en œuvre certaines prolongations des conditions de protection du droit d'auteur¹. Cela pourrait prolonger la période pendant laquelle les créateurs et les chercheurs seront incapables de travailler avec des textes anciens de faible valeur de revente. Leurs auteurs (morts depuis au moins 50 ans) et leurs héritiers immédiats ont peu à gagner en redevances ou en réputation par la prolongation de la durée de la protection.

¹ Accord Canada–États-Unis–Mexique (AEUMC), *Chapitre 20, Droits de propriété intellectuelle*, art. 20.H.7, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/assets/pdfs/agreements-accords/cusma-aceum/aceum-20.pdf>.

Néanmoins, un examen adapté de la *Loi sur le droit d'auteur* peut réduire au minimum les effets néfastes. Les engagements du Canada s'inscrivent dans le contexte de résolutions qui comprennent le droit inhérent du pays d'établir des priorités législatives et réglementaires conformes à ses objectifs légitimes en matière de bien-être public, favorisant ainsi la créativité et l'innovation². Les objectifs spécifiques de l'AEUMC en matière de propriété intellectuelle comprennent la contribution à la promotion de l'innovation technologique à l'avantage mutuel des créateurs et des utilisateurs, et à l'équilibre des droits et obligations³. Le Canada devrait profiter pleinement du droit qu'il a négocié (en formulant ou en modifiant des lois et des règlements) d'adopter les mesures nécessaires pour promouvoir l'intérêt public dans les secteurs importants de son développement socioéconomique et technologique et d'adopter des mesures qui empêcheront les titulaires de droits d'auteur d'abuser de leurs droits d'auteur⁴.

La valeur des œuvres anciennes peut augmenter si les textes sont étudiés et exploités pour la recherche, l'étude et de nouveaux efforts de création. Les textes peuvent également être transformés pour en assurer l'accessibilité et la préservation, ce qui favorise l'utilisation et la vente continues d'œuvres d'intérêt pour les chercheurs, les enseignants et les étudiants. L'Université de Victoria recommande que toute prolongation de la durée soit accompagnée d'autres modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de continuer à appuyer la recherche et les études. Une application de l'utilisation équitable semblable à l'utilisation transformatrice dans le contexte américain, par exemple, soutiendrait les efforts de recherche tels que ceux décrits, tout en respectant le droit d'auteur.

La législation sur le droit d'auteur doit tenir compte des principes applicables au savoir autochtone

L'Université de Victoria crée, collectionne et utilise du matériel qui repose sur le savoir autochtone. Les conceptions de la création, de la paternité, de la propriété, de la transformation, de la publication et de la préservation des connaissances de nombreux peuples autochtones peuvent différer des traditions qui sous-tendent la *Loi sur le droit d'auteur*. Le Parlement est saisi d'un projet de loi qui lui permettrait de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)⁵. Ce projet de loi ferait en sorte que les lois du Canada soient conformes à la DNUDPA, qui traite de la reconnaissance du savoir autochtone.

L'Université de Victoria exhorte le Comité à examiner et à préparer des modifications appropriées à la *Loi sur le droit d'auteur*, conformément à la norme proclamée dans la DNUDPA, afin de promouvoir la reconnaissance de la propriété intellectuelle et du savoir telle que conceptualisée par les divers peuples autochtones sur les terres desquelles repose le Canada.

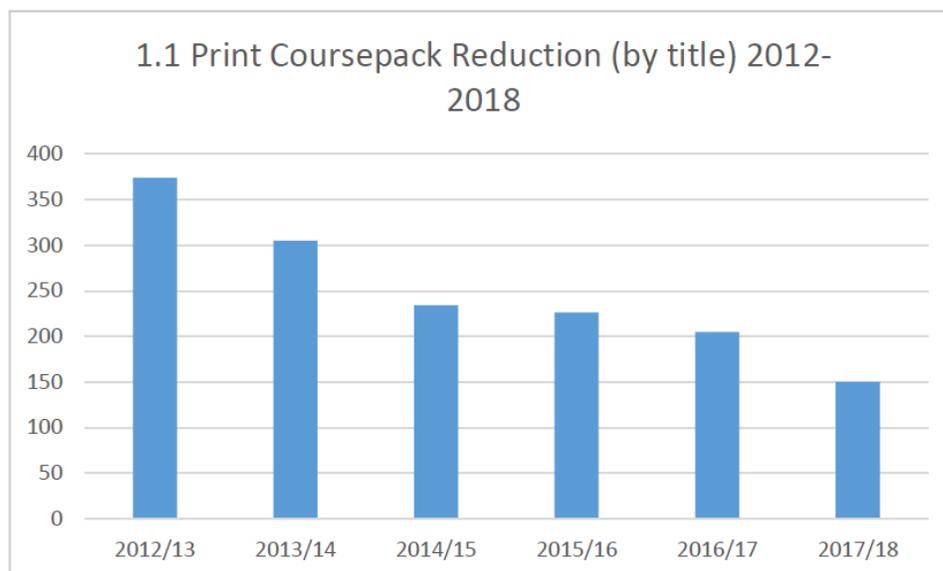
² AEUMC, *Préambule*, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/assets/pdfs/agreements-accords/cusma-aceum/aceum-00.pdf>.

³ AEUMC, *Article 20.A.2 : Objectifs*, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/assets/pdfs/agreements-accords/cusma-aceum/aceum-20.pdf>.

⁴ AEUMC, *Article 20.A.3. : Principes*, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/assets/pdfs/agreements-accords/cusma-aceum/aceum-20.pdf>.

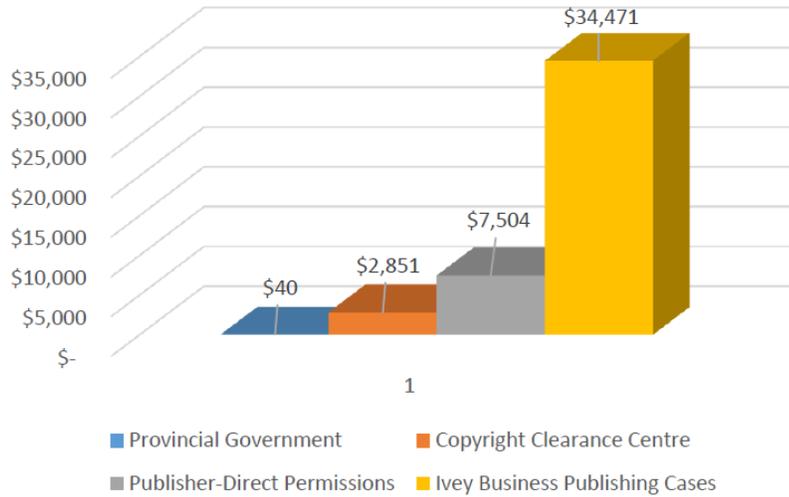
⁵ Projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 1^{re} session, 42^e législature.

Annexe A : Utilisation de trousse de cours



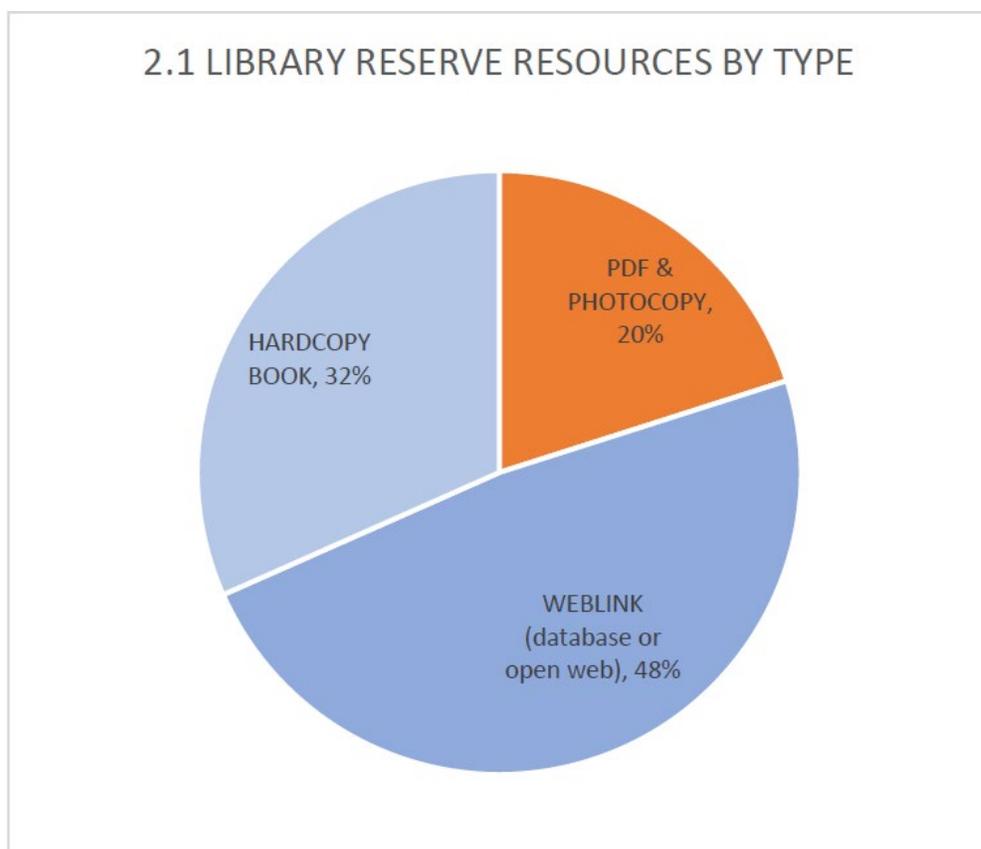
EN	FR
1.1 Print Coursepack Reduction (by title)	1.1 Réduction des trousse de cours imprimées (par titre)
2012-2018	2012-2018
2012/13	2012-2013
2013/14	2013-2014
2014/15	2014-2015
2015/16	2015-2016
2016/17	2016-2017
2017/18	2017-2018

1.2 Coursepack Permissions Fees Spending in 2016



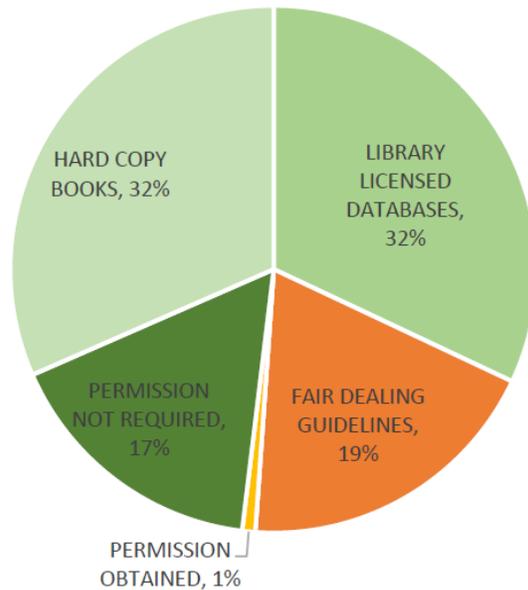
EN	FR
1.2 Coursepack Permissions Fees Spending in 2016	1.2 Frais d'autorisation des trousse de cours en 2016
\$35,000	35 000 \$
\$30,000	30 000 \$
\$25,000	25 000 \$
\$20,000	20 000 \$
\$15,000	15 000 \$
\$10,000	10 000 \$
\$5,000	5 000 \$
\$34,471	34 471 \$
\$7,504	7 504 \$
\$2,851	2 851 \$
\$40	40 \$
Provincial Government	Gouvernement provincial
Publisher-Direct Permissions	Autorisations directes de l'éditeur
Copyright Clearance Centre	Copyright Clearance Centre
Ivey Business Publishing Cases	Publications d'Ivey Publishing

Annexe B : Articles dans les réserves de la bibliothèque Aperçu de l'automne 2017



EN	FR
2.1 LIBRARY RESERVE RESOURCES BY TYPE	2.1 RESSOURCES DES RÉSERVES DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR TYPE
HARDCOPY BOOK, 32%	LIVRE PAPIER, 32 %
PDF & PHOTOCOPY, 20%	PDF ET PHOTOCOPIE, 20 %
WEBLINK (database or open web), 48%	WEB (base de données ou site Web en accès libre), 48 %

2.2 LIBRARY RESERVE COPYRIGHT CLEARANCE



EN	FR
2.2 LYBRARY RESERVE COPYRIGHT CLEARANCE	2.2 AFFRANCHISSEMENT DU DROIT D'AUTEUR DES DE LA BIBLIOTHÈQUE
HARD COPY BOOKS, 32%	LIVRE PAPIER, 32 %
LIBRARY LICENSED DATABASES, 32%	BASES DE DONNÉES SOUS LICENCE DES BIBLIOTHÈQUES, 32 %
FAIR DEALING GUIDELINES, 19%	LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION ÉQUITABLE, 19 %
PERMISSION NOT REQUIRED, 17%	AUTORISATION NON REQUISE, 17 %
PERMISSION OBTAINED, 1%	AUTORISATION OBTENUE, 1 %

ANNEXE C

PLAN D'APPROBATION DES MONOGRAPHIES CANADIENNES

(Il s'agit de titres appropriés pour les universités d'éditeurs ou de presses du Canada)

Ce fonds d'acquisition spécial a été créé en 2015

	CAAP1 (Plan d'approbation canadien)	SPCL5 (Collections spéciales, commandes auprès de petites presses canadiennes)	TOTAL	Nombre de livres
2017-2018	12 892 \$	4 209 \$	17 101 \$	277
2016-2017	16 636 \$	1 412 \$	18 048 \$	
2015-2016	14 866 \$	5 582 \$	20 448 \$	

Remarque : Les statistiques ci-dessus ne comprennent pas l'achat de titres ponctuels directement auprès de l'éditeur ou d'auteurs canadiens autopubliés. Elles ne comprennent pas non plus les titres achetés à partir d'autres codes de fonds. Le SPCL5 est conçu pour acquérir des titres propres à la Colombie-Britannique et auprès de petits éditeurs indépendants de la province. Les dépenses ci-dessus représentent environ 3 % de notre budget pour les monographies. Le PCAA s'adresse principalement au public universitaire.

Plan d'approbation des monographies imprimées commandées auprès de l'entreprise (y compris en droit)

2017-2018	569 919 \$
2016-2017	808 690 \$
2015-2016	593 943 \$
2014-2015	634 450 \$

LIVRES ÉLECTRONIQUES : Collections et titres commandés individuellement auprès de l'entreprise (y compris en droit)

2017-2018	590 194 \$
2016-2017	433 420 \$
2015-2016	369 054 \$
2014-2015	618 615 \$

ANNEXE D
Économies réalisées pour les étudiants sur le coût des manuels



EN	FR
IN 2017 WE SAVED UVIC STUDENTS	EN 2017, NOUS AVONS PERMIS AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ D'ÉCONOMISER
\$758,693	758 693 \$
\$451,054	451 054 \$
BUYBACK BONUS	PRIME DE RACHAT
TEXTBOOK BUYBACK (INCLUDING 10% BUYBACK BONUS)	RACHAT DE MANUELS (Y COMPRIS UNE PRIME DE RACHAT DE 10 %)
\$301,606	301 606 \$
USED TEXTBOOKS	MANUELS USAGÉS
\$6,033	6 033 \$
TEXTBOOK RENTALS	LOCATION DE MANUELS